

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

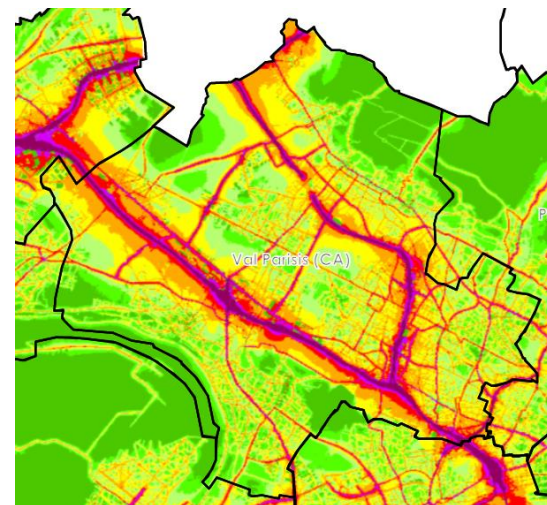
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

POURQUOI UN PLAN BRUIT ?

▷ LE CONTEXTE

Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 et Code de l'environnement

- **Cartes de bruit stratégiques** : représentation graphique du bruit aux abords des sources de bruit principales : routes, rails, couloirs aériens, industries
- **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement** : identification des enjeux bruit et définition d'un programme d'actions



Objectifs :

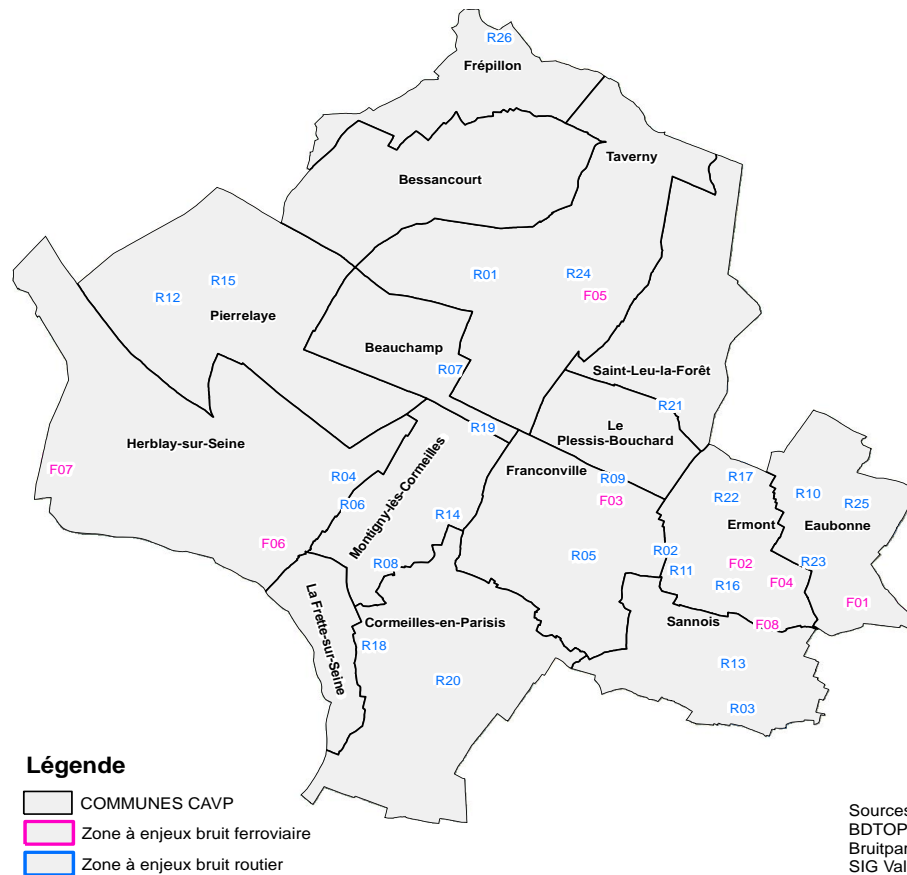
Apporter des solutions pour les bâtiments sensibles (habités, enseignement et santé) situés dans des zones bruyantes

Pérenniser des zones calmes

Anticiper les enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire

▷ LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN BRUIT

- **Bilan des actions passées et prévues :**
En concertation avec les gestionnaires et les communes
- **Analyse des cartes de bruit et définition de zones à enjeux**
- **Sensibilisation à la notion de zones calmes**
- **Analyse des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire**
→ 1^{ère} étape : diagnostic à partir des cartes et informations des acteurs locaux avant élaboration de propositions d'actions



Sources :
BDTOPO IGN 2019
Bruitparif
SIG Val Paris

▷ LA CONCERTATION

Avec les communes :

- Questionnement sur les actions passées et prévues
- Echanges en comité de suivi de l'étude
- Demandes de relecture du projet de PPBE

Avec les gestionnaires :

- Questionnement sur les actions passées et prévues
- Demandes d'avis sur projet de PPBE



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Aurore PIQUET
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
Pôle risques et nuisances
Tél. : 01 34 25 26 09
Mél. : aurore.piquet@val-doise.gouv.fr
ref : SUAD/PRN/AP/2021_

Direction départementale
des territoires

Cergy-Pontoise, le

**Analyse du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
de 3^e échéance de la communauté d'agglomération Val Paris (CAVP)**



PPBE CA VAL PARISIS - COMMENTAIRES SUR PROJET DE PPBE 20210830

PROJET DE PPBE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL PARISIS COMMENTAIRES DE SNCF RESEAU

LE PLAN D'ACTION

▷ ACTIONS DÉJÀ PRÉVUES (PORTÉES PAR LES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES)

DDT 95 :

- Révision du classement des voies
- Relance du comité de suivi départemental des PNB
- Participation aux CCE de Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget
- Création d'un guichet unique du bruit pour répondre aux plaintes pour bruit de voisinage

Département 95 :

- Amélioration des mobilités : projets pour diminuer le trafic de transit, favoriser le covoiturage...
- Entretien du réseau départemental
- Traitement des plaintes, isolation de bâtiments

SNCF :

- Renouvellement du matériel roulant
- Travaux de Renouvellement Voie Ballast

Aéroports :

- PPBE

Les 15 Communes :

- Enrobés de chaussée
- Diminution de vitesses de circulation
- Ecoquartiers
- Parc automobile moins bruyants
- ...

▷ THÈME 1 : RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES

Objectif	Action
Réduire les nuisances sonores des transports routiers et ferroviaires	1. Mener une concertation avec les gestionnaires d'infrastructures de transports routier et ferroviaire des zones à enjeux identifiées au PPBE
	2. Evaluer le bruit et les trafics dans les zones à enjeux de gestion communale ou communautaire, en partenariat avec Bruitparif
Organisation de l'offre en circulations alternatives	3. Développer l'offre de transports collectifs et le soutien aux plans de déplacements entreprises/administrations
	4. Acquérir des véhicules plus silencieux pour les collectivités
	5. Développer et favoriser les modes doux et l'électrique privé
Evaluation des nuisances sonores	6. Utiliser agilement des cartes de bruit pour détecter des enjeux acoustiques
	7. Suivre et effectuer un recensement annuel des actions menées sur le territoire

▷ THÈME 2 : ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Objectif	Action
Réduction des impacts acoustiques des projets	8. Mise à disposition des villes d'éléments de diagnostic, notamment SIG
Suivi du bruit aérien	9. Être partie prenante dans les évolutions prévues des aéroports dont le trafic survole le territoire.
	10. Soutien aux associations locales de défense des riverains
Intégrer les enjeux acoustiques aux documents de planification	11. Intégrer dans le futur SCOT les problématiques d'environnement sonore

▷ THÈME 3 : SENSIBILISER, INFORMER ET QUANTIFIER

Objectif	Action
Informier sur le bruit	12. Présenter un outil de visualisation des résultats de mesures acoustiques réalisées sur le territoire sur le site de Val Parisis, en lien avec Bruitparif
	13. Informer les riverains au sujet des nuisances liés au survol des aéronefs
Sensibiliser les publics à l'origine de nuisances sonores	14. Sensibilisation auprès des usagers des 2 roues à l'aide de la police
Quantifier les impacts	15. Quantifier l'impact des nuisances sonores liées aux livraisons (2 routes, PL...)

▷ THÈME 4 : DÉVELOPPER ET ENTREtenir LES ZONES CALMES

Objectif	Action
Définir les zones calmes	16. Apporter une définition commune aux zones calmes
Créer des espaces de bonne qualité sonore	17. Anticiper la création de zones calmes lors d'aménagements d'importance

LES ÉTAPES À VENIR

▷ PROCHAINES ÉTAPES

Consultation du public de 2 mois : janvier – février 2022

Approbation du PPBE finalisé avec la synthèse des remarques : mars 2022

Transmission du PPBE au Ministère via Bruitparif

Mise à disposition du PPBE de l'agglomération Val Parisis sur internet